

• ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
SECRETARIAT
P. O. Box 3243

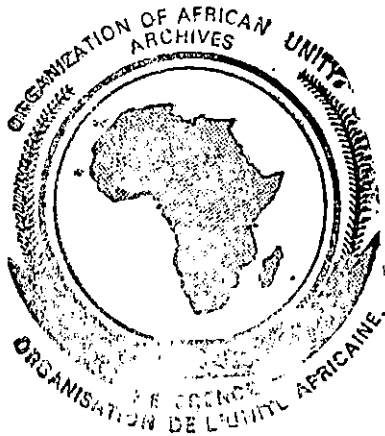
ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN
SECRETARIAT
B. P. 3243

CM/93

CONSEIL DES MINISTRES
Cinquième session ordinaire
Accra, octobre 1965.

RAPPORT FINANCIER DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF



CM0093

MICROFICHE

RAPPORT FINANCIER DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
A LA CINQUIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

ACCRA - GHANA

Ressources financières

1. Faisant suite à l'appel du Secrétaire général administratif concernant la situation financière de l'O.U.A. adressé à la cinquième session extraordinaire du Conseil des Ministres à Lagos, le Conseil a adopté une résolution demandant aux Etats membres de payer leur contribution due au titre du budget ordinaire courant et de s'acquitter de leurs autres obligations financières envers l'O.U.A. dans les 60 jours et de toute façon avant le 31 août 1965. Depuis lors, la situation financière de l'Organisation s'est légèrement améliorée.
2. Toutefois, les contributions versées à la date de ce rapport ne représentent que 49,969 pour 100 du budget autorisé alors que le délai pour le règlement des contributions a expiré un mois avant la date du présent rapport.

Dépenses

3. Au moment où le budget ordinaire courant a été approuvé par la quatrième session ordinaire du Conseil des Ministres, le budget intérimaire était clos avec un déficit de presque 150.000 dollars des Etats-Unis. Etant donné que les contributions au budget intérimaire ont été versées par beaucoup d'Etats membres avec assez de retard, ce déficit a dû être comblé avec les ressources du budget ordinaire courant. Par conséquent, ces dépenses ont été incorporées dans les présents états financiers ci-après comme postes de dépenses pour les mois au cours desquels les paiements ont été réellement effectués.

La majeure partie des dettes du budget intérimaire concernait les dépenses de transport, la rémunération du personnel technique, les communications, les loyers et l'achat de matériel de bureau.

4. Comme l'indiquent les états financiers figurant dans le présent document, les dépenses pour traitements et salaires ont subi quelques modifications. On notera tout d'abord que le Secrétaire général administratif et les Secrétaires généraux adjoints n'ayant pas perçu d'émoluments avant l'adoption du budget ordinaire, ils ont été payés dans le cadre du budget ordinaire courant, conformément aux dispositions approuvées par le Conseil des Ministres. En outre, les traitements et salaires ont été augmentés au cours de la période faisant l'objet du présent rapport à la suite d'ajustements mineurs des traitements du personnel provisoire valables à partir du 1er mars 1965.

5. Malgré le retard apporté par les Etats membres dans le paiement de leurs contributions et en dépit du fait que les ressources financières actuelles de l'Organisation sont mises à dure épreuve, le Secrétariat général pense pouvoir assumer, dans le cadre du budget ordinaire courant, les dépenses occasionnées par la cinquième session extraordinaire du Conseil des Ministres bien qu'au moment où ce budget a été voté les dépenses afférentes aux sessions extraordinaires du Conseil n'y aient point été prévues.

6. Il y a lieu de mentionner également que le Secrétariat général a commencé à financer les divers bureaux de l'Organisation de l'Unité Africaine, conformément aux dispositions du budget ordinaire courant. Ainsi, 55.000 dollars des Etats-Unis ont été remis au Bureau du Groupe Africain auprès des Nations Unies et 56.000 dollars des Etats-Unis à la CSTR, ceci pour la période considérée dans ce rapport. Ces bureaux faisant partie intégrale du Secrétariat général, c'est à ce dernier que revient la responsabilité de s'assurer que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre à ces organes d'exécuter les tâches complexes dont ils sont chargés. Si les Etats membres ne versent pas leur part de contribution, il sera impossible au Secrétariat général de fournir les fonds nécessaires au fonctionnement normal de ces importants organes et de ses propres services centraux.

Perspectives financières

7. Le Conseil est prié d'accorder son attention au fait que le Secrétariat général est en train de recruter du personnel qualifié dans tous les Etats de l'Afrique pour remplir les postes autorisés par le budget. Pour mener à bien ce processus et assumer ses multiples fonctions de recrutement, le Secrétariat a un besoin urgent de fonds supplémentaires destinés à assurer le transport des candidats qui auront été choisis de leur domicile au siège de l'O.U.A. et de payer leur traitement comme prévu dans le budget.

8. Il convient de souligner à nouveau que si les Etats membres tardent encore à s'acquitter de leurs obligations financières au titre du budget ordinaire, il sera extrêmement difficile au Secrétariat général de fonctionner et d'exécuter les diverses tâches qui lui sont confiées. Le Conseil notera que des mois se sont écoulés depuis que le budget ordinaire courant a été approuvé, que la date limite pour le paiement des contributions est dépassée (31 août 1965) et que près de la moitié des Etats membres n'ont pas encore payé leurs contributions au budget ordinaire courant en dépit de deux résolutions votées à l'unanimité par le Conseil et des pressants messages de rappel du Secrétariat dont copies ci-jointes à titre d'information.

Etats financiers.

9. L'état ci-dessous constitue un tableau à jour des contributions reçues et des sommes dues. Il convient de noter que les membres qui ont entièrement payé leur contribution sont rares. La grande majorité n'a fait que des versements partiels ou n'en a pas fait du tout. L'autre état, qui se rapporte aux recettes et dépenses pour les six mois finissant le 31 août 1965, présente un relevé détaillé des sources de recettes et de dépenses pour le fonds général du budget ordinaire courant, établi mensuellement avec indication du total. Nous avons expliqué plus haut sous le titre "Dépenses" les causes des variations apparentes dans les postes de dépenses d'un mois à l'autre.

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
ETAT DES CONTRIBUTIONS RECUES ET DES CONTRIBUTIONS DUES
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'OUA A LA DATE DU 30 SEPTEMBRE 1965

Sur la base des recommandations soumises par le Secrétaire général administratif à la quatrième session ordinaire du Conseil des Ministres, le Conseil a voté un budget de 4.421,983 dollars EU pour le fonds général et de 500.000 dollars EU pour le fonds de roulement. Le tableau ci-dessous indique le montant des contributions fixé selon le barème des contributions de l'OUA pour 1965 ainsi que les montants reçus et les montants dus, tant en ce qui concerne le fonds général que le fonds de roulement.

No.	ETATS MEMBRES	Barème des contributions OUA pour 1965	Contributions		Montant reçus		Excédent	Montants dus
			Fonds général	Fonds de roulement	Fonds général	Fonds de roulement		
1.	Algérie	4,70	207.833,20	23.500,00	207.833,20	23.500,00	35,40	-
2.	Burundi	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-		93.025,48
3.	Camcroun	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00	3.422,38	-
4.	République centrafricaine	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-		93.025,48
5.	Tchad	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-		93.025,48
6.	Congo (Brazzaville)	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-		93.025,48
7.	Congo (Léopoldville)	3,30	145.925,44	16.500,00	81.213,00	-		81.212,44
8.	Dahomey	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-		93.025,48
9.	Ethiopie	2,35	103.916,60	11.750,00	103.916,60	11.750,00		-
10.	Gabon	1,89	83.575,48	9.450,00	20.402,96	-		72.622,52
11.	Gambie	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-		93.025,48
12.	Ghana	4,24	187.492,08	21.200,00	140.000,00	-		68.692,08

No.	ETATS MEMBRES	Barème des contributions OUA pour 1965	Contributions		Montants reçus		Excédent	Montants dus
			Fonds général	Fonds de roulement	Fonds général	Fonds de roulement		
13.	Guinée	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00		-
14.	Côte d'Ivoire	1,89	83.575,48	9.450,00	65.302,79	-		27.722,69
15.	Kenya	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00	66,49	-
16.	Liberia	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00	0,52	-
17.	Libye	1,89	83.575,48	9.450,00	83.574,00	9.450,00		1,48
18.	Madagascar	1,89	83.575,48	9.450,00	51.625,91	-		41.399,57
19.	Malawi	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-		93.025,48
20.	Mali	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-		93.025,48
21.	Mauritanie	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-		93.025,48
22.	Maroc	6,60	291.850,84	33.000,00	291.850,84	33.000,00		-
23.	Niger	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00	1.898,39	-
24.	Nigéria	9,90	437.776,32	49.500,00	437.776,32	49.500,00	0,12	-
25.	Rwanda	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-		93.025,48
26.	Sénégal	2,35	103.916,60	11.750,00	69.719,14	-		45.947,46
27.	Sierra Leone	1,89	83.575,48	9.450,00	13.950,00	-		79.075,48
28.	Somalia	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-		93.025,48
29.	Sudan	3,30	145.925,44	16.500,00	-	-		162.425,44
30.	Tanzanie	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00		-
31.	Togo	1,89	83.575,48	9.450,00	24.489,80	-		68.535,68

No.	ETATS MEMBRES	Barême contributions OUA pour 1965	Contributions		Montants reçus		Excédent	Montants dus
			Fonds général	Fonds de roulement	Fonds général	Fonds de roulement		
32.	Tunisie	2,35	103.916,60	11.750,00	-	-		115.666,60
33.	Ouganda	1,89	83.575,48	9.450,00	-	-		93.025,48
34.	République Arabe Unie	11,77	520.467,40	58.850,00	80.000,00	-		499.317,40
35.	Haute Volta	1,89	83.575,48	9.450,00	9.443,84	-		83.581,64
36.	Zambie	1,89	83.575,48	9.450,00	83.575,48	9.450,00	83,13	-
TOTAL		100%	4.421.983,00	500.000,00	2.266.126,76	193.350,00	5.506,43	2.462.506,24

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
FONDS GENERAL
ETAT DES RECETTES ET DEPENSES POUR LA PERIODE
DU 1er MARS AU 31 AOUT 1965
(tous les chiffres sont en dollars EU)

RECETTES	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Solde rapporté du mois précédent	21.820,36	39.204,61	15.955,51	15.537,63	514.958,41	1.158.183,89
Contributions reçues des Etats membres	51.940,57	17.044,31	11.123,20	544.386,25	815.445,75	286.557,09
Restitution de montants accordés au titre de frais de voyage et d'indemnités journalières	-	647,00	-	9.870,00	440,00	2.106,16
Divers	-	87,00	-	900,00	1.480,00	600,00
RECETTES TOTALES	73.760,93	56.972,92	27.078,71	570.693,88	1.332.324,16	1.447.447,14

(tous les chiffres sont en dollars EU)

DEPENSES	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Total
Traitements et salaires	7.376,72	17.960,26	7.711,19	31.330,93	54.184,25	32.217,99	150.781,34
Indemnités de logement	300,00	6.440,00	540,00	1.800,00	1.478,02	2.920,00	13.478,02
Services professionnels et services spéciaux	9.977,78	12.348,54	1.622,86	4.433,04	22.056,69	21.027,70	71.466,61
Voyages et indemnités journalières	5.800,00	555,27	-	14.600,49	4.284,45	8.737,94	33.978,15
Uniformes et habits	74,00	-	-	-	-	-	74,00
Véhicules à moteur	4.464,24	-	-	-	1.474,40	1.136,00	7.254,64
Entretien et frais courants des véhicules	1.405,04	490,79	153,72	778,71	159,90	552,59	3.540,75
Mobilier et autres matériel de bureaux	108,60	1.364,07	-	109,15	478,78	-	2.060,60
Papeterie, formulaires imprimés et autres fournitures de bureau	2.881,68	350,60	386,61	1.801,70	1.577,46	2.315,90	9.313,95
Réparation et entretien du matériel	282,60	8,80	-	26,80	-	64,40	382,60
Loyer des bureau et du matériel	80,00	-	200,00	-	13.000,00	7.608,00	20.888,00
Réparation et entretien des bureau	-	75,20	-	-	40,00	99,20	214,40
Electricité, carburants et eau	543,86	308,82	182,88	335,16	118,70	438,88	1.928,30
Affranchissements, téléphones et télégrammes	761,92	869,40	696,62	478,92	53.385,88	3.441,82	59.634,56
Transport et frais de port (marchandises)	10,80	-	-	-	326,61	106,60	444,01
Frais afférents aux commissions et remises bancaires	128,57	94,06	6,40	36,75	99,67	35,21	400,66
Livres, revues, etc...	178,91	-	-	-	703,92	-	882,83
Fournitures et matériel divers	-	-	-	-	771,54	398,74	1.170,28
Assurances	-	119,60	-	-	-	129,60	249,20
Dépenses diverses	1,60	32,00	40,80	3,82	-	2.741,08	2.819,30
Bureau du Groupe africain auprès des Nations Unies	-	-	-	-	20.000,00	-	20.000,00
TOTAL DES DEPENSES	34.556,32	41.017,41	11.541,08	55.735,47	174.140,27	83.971,65	400.962,20

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1965-10

Financial report of the Administrative Secretary General

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7350>

Downloaded from African Union Common Repository